

Décision modificative n°1 du 26 juin 2015

Intervention de Pierre Camani

Président du Conseil départemental

Sénateur de Lot-et-Garonne

1^{re} partie avant le discours du Préfet

Monsieur le Préfet,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je constate que le quorum est atteint.

Je vais dès à présent désigner un secrétaire de séance.

Désignation

Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler le déroulement de notre session.

Dans quelques instants, Monsieur le Préfet nous présentera le traditionnel rapport annuel d'activité des services de l'Etat. A l'issue de sa présentation, vous pourrez l'interroger sur des dossiers locaux ou départementaux.

Monsieur le Préfet quittera ensuite la séance et nous procéderons à l'examen de notre Décision modificative n°1.

Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

2^{ème} partie après le départ du Préfet

Mes chers collègues,

Je voudrais tout d'abord - en votre nom - souhaiter la bienvenue à Jacques Anglade, le nouveau directeur général des Services du Département. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Toulouse, de l'Ecole nationale d'administration et de l'Institut des hautes études du développement économique, Jacques Anglade a une longue expérience de gestion des services d'une collectivité, puisqu'il a occupé cette fonction dans les départements des Hautes-Pyrénées et de l'Oise depuis près de 25 ans. Il a également été Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations. Je suis certain qu'il saura donner l'impulsion nécessaire à notre administration pour donner sens aux orientations fixées par notre Assemblée.

En saluant cette arrivée, je veux remercier Cécile Inserra pour l'intérim qu'elle a assumée avec talent.

Lundi prochain 29 juin, l'Assemblée nationale débutera en seconde lecture le projet de loi relatif à la Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). Celle-ci sera donc adoptée dans le courant du mois de juillet.

Vous le savez, le Président de la République a affirmé sa volonté de remettre à plat notre organisation territoriale afin de la rendre plus lisible et plus efficace. Cette ambition ancienne était devenue un véritable serpent de mer du débat politique à force d'être constamment évoquée sans être réellement engagée. Rompant avec les hésitations du passé, le gouvernement a donc eu pour mission de chercher à clarifier les compétences entre collectivités.

Comme toute réforme qui bouscule les habitudes les plus ancrées, celle-ci suscite des interrogations. C'est normal. Elle peut aussi soulever des peurs. J'en suis conscient. Mais, avant de s'inquiéter à tort et d'appeler à la fronde sur la base d'éléments incomplets, il convient de bien regarder le contenu exact des textes.

J'ai participé au Sénat à la discussion du projet de loi. Concernant les Départements, je peux vous assurer que ceux-ci conserveront toute leur place et leur utilité dans l'architecture institutionnelle. Ce n'était pas forcément acquis, tant les velléités de certains étaient fortes pour les supprimer ou les dévitaliser, toutes tendances politiques confondues.

Grâce au travail de l'ADF, auquel j'ai activement participé, la voix des départements ruraux s'est faite entendre et a emporté la conviction.

Dans le même temps, face aux conséquences de la crise traversée par notre pays et à la situation particulièrement dégradée de nos comptes publics, le gouvernement s'est engagé dans une politique de redressement sur le long terme. Ce n'était pas l'option la plus facile ni la plus populaire, mais c'est la plus courageuse et la seule responsable.

Les Départements ont ainsi été conviés à participer aux efforts demandés à tout le pays. La baisse des dotations aux collectivités locales entre dans ce cadre. Certes, il n'est jamais simple de faire avec moins, mais cela doit nous encourager à faire mieux.

Le défi qui s'ouvre à nous est difficile mais il est passionnant. Il révèle l'essentiel de l'action politique que résumait brillamment Pierre Mendès-France : « *Gouverner, c'est choisir* ».

Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés sont réelles ; nos atouts pour les surmonter nous donnent des raisons de combattre et d'espérer.

A l'échelle du pays comme en Lot-et-Garonne, les orientations prises conjuguant rigueur de gestion et investissements productifs sont les bonnes. Leur impact doit s'apprécier sur la durée. Cette question du temps nous renvoie, nous responsables politiques, à un dilemme.

D'une part, nous mesurons le désarroi de nos concitoyens frappés par la crise, notamment ceux touchés par la perte et l'absence d'emploi et, d'autre part, nous savons que l'action peut être longue à porter ses fruits, que le résultat d'une politique ne se décrète pas d'un claquement de doigts ou d'un simple clic sur une touche d'ordinateur.

Le temps de la première récolte est peut-être venu. Après plusieurs années de croissance en berne, une note toute récente de l'INSEE (elle date du 18 juin) anticipe une croissance du Produit intérieur brut « *relativement soutenue d'ici fin 2015* », avec + 0,3% aux deuxième et troisième trimestres, puis 0,4% au quatrième. Les experts considèrent que cette accélération est liée à une reprise de l'investissement due pour partie aux marges nouvelles offertes aux entreprises par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

L'INSEE s'attend à ce que l'économie française prenne un rythme de croissance de 1,6% fin 2015. Ce niveau de croissance pourrait contribuer à stabiliser le chômage, voire le faire régresser.

Bien sûr, il ne faut pas crier victoire trop tôt et la promesse de l'embellie doit naturellement être concrétisée. Cependant, un climat nouveau, né de facteurs extérieurs favorables (la baisse du cours du pétrole et celle du niveau de l'euro) et de plusieurs réformes d'envergure, crée les conditions d'un frémissement de l'activité économique déjà à l'œuvre.

Dans notre département, un nouveau cycle de développement s'est également enclenché. Notre territoire, situé au carrefour des échanges économiques du grand Sud-Ouest, attire de plus en plus de porteurs de projet désireux d'investir dans des filières d'avenir ainsi que dans celles issues de la tradition agricole et industrielle du Lot-et-Garonne.

Le Département s'est toujours résolument placé à leurs côtés. J'ai déjà eu l'occasion de vous l'exprimer à de multiples reprises, je vous le réaffirme avec force : notre rôle d'élus doit être d'accompagner le plus efficacement possible l'ambition des entrepreneurs qui font le choix de s'implanter ou de se développer durablement sur notre territoire.

Plusieurs rapports qui vous sont soumis aujourd'hui illustrent cet engagement.

Vous le savez, dès 2011, nous avons jeté les fondations d'un véritable écosystème lot-et-garonnais qui permet à nos entreprises de mutualiser leurs compétences, d'innover, de se développer et ainsi de créer de nouveaux emplois. Nous répondons ainsi à une demande forte exprimée par les acteurs économiques lors de la concertation sur l'élaboration du schéma de développement économique.

L'objectif est de généraliser à toutes les filières industrielles la politique des clusters (grappes d'entreprises).

Aujourd'hui, au terme d'un deuxième appel à projets, 10 clusters ont été labellisés et sont désormais actifs sur notre département. Ils concernent des filières économiques structurantes : l'agroalimentaire, la métallurgie, le bois, les matériaux innovants, l'écoconstruction, pour n'en citer que quelques-uns.

Je veux un instant m'attarder sur l'un d'entre eux : le cluster numérique Inoo. Sa création répond à la volonté des collectivités locales et, tout particulièrement du Département, de parier sur le développement du numérique en Lot-et-Garonne. La présence d'entreprises leaders dans le secteur a plaidé en faveur de la constitution de ce cluster.

Le projet de création d'une école supérieure d'informatique s'est naturellement développé au sein de ce cluster numérique. Les entreprises de ce secteur ont besoin d'un vivier de compétences. L'école supérieure d'informatique INTECH'INFO, affiliée au groupe ESIA sera au cœur du dispositif. Elle ouvrira ses portes en septembre prochain avec une première promotion d'une quinzaine d'élèves. Les promoteurs du projet ont pour objectif de renforcer les liens entre enseignement, recherche et secteur économique qui pourront notamment déboucher sur la création d'un incubateur de projet et un « fablab » destiné à accueillir des start'up.

Je rappelle que le numérique représente aujourd'hui 25% de la croissance de notre économie. Il y a là un vrai gisement d'activités et d'emplois que nous ne pouvons pas laisser préempter par les seules métropoles qui concentrent les capacités d'innovation et de formation.

Notre département a une carte à jouer dans ce domaine, compte-tenu de ses atouts géographiques mais aussi en raison de l'implication forte des entreprises concernées et des acteurs publics. Avec la communauté d'agglomération d'Agen, le Département soutient l'installation de l'école, dans le cadre d'une avance remboursable.

Les locaux actuellement mis à disposition s'avèreront à moyenne échéance trop exigus. Aussi, nous lançons d'ores et déjà des études en vue de la réhabilitation d'espaces dont nous sommes propriétaires pour l'extension future de l'école. C'est l'objet d'un rapport de cette session.

Vous le constatez, le Département s'engage pour soutenir le développement économique. En effet, si nous voulons que notre territoire reste dans la course et ne devienne pas une réserve pour les habitants des métropoles voisines en quête de nature et de tranquillité, nous devons mettre en valeur tout notre potentiel et notre savoir-faire.

Cette action économique de proximité, complémentaire de l'action stratégique de la Région, se déploie sur l'ensemble du territoire départemental. C'est notre conception du nécessaire équilibre entre nos villes, nos bourgs et nos campagnes.

Notre politique est toute entière construite autour de cette complémentarité fructueuse afin que personne n'ait le sentiment d'être laissé au bord du chemin.

Les dossiers de cette séance éclairent parfaitement la démarche que nous poursuivons. Ainsi, dans quelques minutes, vous aurez à vous prononcer sur deux autres rapports qui témoignent de notre capacité à traiter les problématiques du milieu urbain comme celles du monde rural.

Si vous le décidez, le Département sera partenaire de l'Etat, de la Région et des trois communautés d'agglomération dans le cadre des contrats de ville. Notre contribution se déclinera dans les quartiers dits fragiles, au regard de plusieurs critères, sur des missions relevant de nos compétences propres, par exemple l'action sociale. Notre compétence directe en matière de gestion des crédits du Fonds Social Européen contribuera à faire bénéficier ces quartiers des appels à projets liés à ces crédits.

Par ailleurs, notre département rural dispose une agriculture forte qui se bat pour résister à la concurrence des marchés étrangers et pour satisfaire un consommateur de plus en plus exigeant. L'agriculture lot-et-garonnaise se singularise par sa diversité et sa qualité.

Le Département lui apporte tout son appui pour qu'elle continue à innover. Dans cette optique, les trois centres de recherche et d'expérimentation liés au secteur des fruits et légumes, du tabac et de la noisette bénéficient des aides du Département.

Je veux mentionner notre soutien au groupement d'intérêt économique « Thématik », bâti sur le modèle des clusters. Thématik fédère la majorité des filières de production de qualité, les producteurs de fruits, de légumes, de céréales, de semences ainsi que les productions animales. C'est un rassemblement prometteur et riche de perspectives qui repose sur une volonté de coopération et d'innovation collective. J'ai déjà parlé de Thématik Agri 2020 ici, tant le caractère innovant, fédérateur et prometteur de la démarche est à souligner.

Dans le secteur du tourisme, alors que la saison estivale va s'ouvrir dans quelques jours, l'implication de tous les acteurs, professionnels et bénévoles, aura progressivement permis d'améliorer notre offre d'hébergement et de loisirs ainsi que la qualité de nos équipements et de nos prestations.

Ce remarquable travail est aussi à mettre à l'actif du Comité départemental du tourisme, bras armé du Département, qui a su accompagner tous les porteurs de projet et favorisé une promotion efficace des différents territoires lot-et-garonnais.

Cette montée en gamme, qui s'est opérée avec le souci de maintenir une certaine modération des tarifs, a fait évoluer de façon très positive l'image de notre territoire. Nos richesses culturelles, patrimoniales, naturelles et gastronomiques, longtemps discrètes, s'offrent désormais à un nombre croissant de visiteurs.

Bien évidemment, l'implantation du futur Center-Parcs dans la forêt lot-et-garonnaise va conférer une notoriété particulière au département et, vous l'imaginez bien, donner une dimension nouvelle à l'activité touristique, sans même évoquer les retombées économiques liées au chantier.

Notre département s'affiche également sur les écrans de télévision et de cinéma. Le Bureau d'accueil des tournages que nous avons créé et le fonds d'aide départemental remplissent parfaitement leur office.

Je vous invite à vous en rendre compte par vous-mêmes en assistant, jeudi prochain dans le Marmandais, à la projection, en avant-première, du film *Coup de chaud!* tourné dans notre département l'an dernier.

Mes chers Collègues, notre responsabilité d'élus tient à notre capacité à anticiper les changements afin de ne pas les subir. Les bouleversements accélérés de l'économie et les transformations du climat nous commandent de ne pas être spectateurs mais d'agir de façon concrète au service de nos concitoyens.

La problématique de l'eau sur le plan départemental - que nous aborderons dans un instant - constitue, à mes yeux, transposée à l'échelle de la planète, un enjeu vital pour notre siècle. La conférence internationale sur les changements climatiques soulignera – j'en suis convaincu - l'urgence d'une réflexion commune et de solutions globales.

Pour ce qui nous concerne, le schéma départemental d'alimentation en eau potable qui vous est proposé s'inscrit dans une perspective de protection de la ressource et d'amélioration de sa qualité.

Ce dernier point témoigne, s'il en était besoin, que notre institution départementale, loin d'être obsolète, est bien en phase avec les grandes mutations de son temps.

Avant de conclure, quelques commentaires sur notre situation budgétaire. Christian DEZALOS, Président de la commission des finances, détaillera précisément le compte administratif pour l'année 2014.

Vous verrez que les grands équilibres financiers de notre collectivité ont été maintenus malgré un contexte très difficile, notamment pour les départements ruraux.

Tout d'abord, notre souci constant de rigueur dans la gestion a porté ses fruits. L'évolution des dépenses de fonctionnement a été, l'année passée comme la précédente, contenue à moins de 2%. Ce chiffre a été calculé à périmètre constant ; il n'intègre donc pas le transfert du budget annexe du parc routier et la nouvelle contribution départementale au fonds de solidarité. Je souligne par ailleurs la baisse significative des charges à caractère général de 2,2%, qui inclut le fonctionnement des services *stricto sensu*.

L'augmentation la plus importante concerne les dépenses du secteur social qui représentent plus de 61% des dépenses de fonctionnement. Ce résultat n'est pas une surprise ; il n'est pas non plus propre à notre département. Depuis plusieurs années, vous le savez, les Départements alertent les pouvoirs publics sur l'évolution exponentielle de ces dépenses qui font peser de lourds dangers sur les budgets locaux.

C'est pourquoi, le gouvernement a mis sur pied des mesures de péréquation permettant un meilleur financement des allocations individuelles de solidarité. Nous en avons bénéficié en 2014 pour un montant net de 12,8 M€, une fois défalquées les baisses des dotations de l'Etat.

Je veux souligner un autre point très positif déjà observé en 2013 : la poursuite du redressement de notre épargne brute. Notre niveau d'épargne couvre aujourd'hui deux fois le capital de notre dette. Notre capacité de désendettement s'améliore de nouveau, passant de 6,8 années à 5,6 quand la zone dite d'alerte est située entre 10 et 12 ans.

Tous ces indicateurs décrivent une situation globale assainie, obtenue – je tiens à le préciser - sans augmentation de la fiscalité sur les ménages pour la sixième année consécutive. Au demeurant, nous sommes pragmatiques et nous savons que nous devons exercer une vigilance de tous les instants, eu égard notamment aux dépenses de solidarité qui connaissent (je l'ai dit) une progression régulière.

Cet état des lieux devrait nous inviter à envisager l'avenir avec optimisme. Pourtant, les années qui viennent seront budgétairement difficiles pour toutes les collectivités qui sont confrontées à une baisse incontournable des dotations de l'Etat.

Elles seront plus particulièrement difficiles pour les départements ruraux qui doivent continuer à assumer une hausse conséquente de leurs charges d'action sociale et notamment des trois prestations de solidarité nationale que sont le RSA, la PCH et l'APA.

Ce double phénomène va accentuer l'effet ciseaux dévastateur pour les équilibres budgétaires.

Lors de notre dernière session, je vous ai tracé les perspectives du chantier qui s'ouvre à nous. Remettre à plat l'ensemble de nos politiques, les évaluer et les redéfinir, à la fois dans le nouveau cadre de la loi NOTRe et dans la perspective d'une restauration de nos capacités d'autofinancement et donc de nos capacités à investir.

Nous avons attendu l'arrivée de notre Directeur Général des Services pour lancer ce travail. Sa grande expérience nous sera très bénéfique dans le pilotage de cet exercice auquel, je le répète, je veux associer tous les conseillers départementaux ainsi que nos partenaires.

A la rentrée, nous disposerons de tous les éléments techniques pour pouvoir débattre. Puis viendra le moment de vérité où il faudra choisir, nous y sommes prêts.

Je vous remercie.

NB : Seul le prononcé fait foi.